

N° 102

# SÉNAT

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1974-1975

---

Annexe au procès-verbal de la séance du 21 novembre 1974.

## AVIS

PRÉSENTÉ

au nom de la Commission des Affaires étrangères, de la Défense et des Forces armées (1), sur le projet de **loi de finances pour 1975**, ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE,

TOME VII

Défense.

SECTION « MARINE »

Par M. Michel MAURICE-BOKANOWSKI,

Sénateur.

---

(1) Cette commission est composée de : MM. André Colin, *président* ; Jean Périquier, Pierre-Christian Taittinger, Jacques Ménard, Auguste Pinton, *vice-présidents* ; Jacques Genton, Serge Boucheny, Saïd Mohamed Jaffar El Amdjade, Pierre Giraud, Francis Palmero, *secrétaires* ; Antoine Andrieux, Maurice Bayrou, Gilbert Belin, Jean Bénard Mousseaux, Eugène Bonnet, Charles Bosson, Louis Brives, Paul Caron, Gilbert Devèze, Emile Didier, Jacques Duclos, Lucien Gautier, Edouard Grangier, Raymond Guyot, René Jager, Louis Jung, Michel Kauffmann, Ladislav du Luart, Raymond Marcellin, Louis Martin, Michel Maurice-Bokanowski, Claude Mont, André Morice, Paul d'Ornano, Dominique Pado, Henri Parisot, Jules Pinsard, Edgard Pisani, Georges Repiquet, Abel Sempé, Edouard Soldani, Pierre Vallon, Jean-Louis Vigier, Emile Vivier, Michel Yver.

Voir les numéros :

Assemblée Nationale (5<sup>e</sup> législ.) : 1180 et annexes, 1230 (tomes I à III et annexes 49, 50, 51), 1233 (tome VI) et in-8° 169.

Sénat n° 98, 99 (Tomes I, II et III et annexes 39 et 40) (1974-1975).

---

Lois de finances. — Défense nationale (Ministère d'Etat) - Marine nationale.

## SOMMAIRE

---

	pages
<b>Missions et moyens de la Marine</b> .....	5
Le « Plan bleu » .....	5
Répartition des forces maritimes .....	5
Changements de déploiement envisagés .....	6
Tâches d'intérêt public .....	6
Lancements récents .....	7
<b>Analyse du budget</b> .....	9
<i>Place du budget de la Marine</i> .....	9
<i>Dépenses en capital</i> (Titre V) .....	9
Montant des crédits .....	9
Études .....	10
Fabrications .....	11
<i>Dépenses ordinaires</i> (Titre III) .....	12
Généralités .....	12
Personnel, rémunérations .....	12
Alimentation .....	14
Entretien et activités des forces et de la flotte .....	15
Carburants et combustibles opérationnels .....	15
Entretien des matériels aériens .....	15
<b>Conclusion : Avis favorable à l'adoption des crédits de la section « Marine »</b> .....	17

## PREMIÈRE PARTIE

---

### MISSIONS ET MOYENS DE LA MARINE

1. Le Plan naval, dit « Plan bleu », approuvé par le Conseil de défense et établi par décret du 29 février 1972, a défini les moyens jugés nécessaires par le Gouvernement pour disposer de capacités face aux menaces possibles d'un adversaire potentiel disposant de moyens supérieurs :

- capacité de riposte nucléaire ;
- capacité de surveillance et de défense des approches maritimes ;
- capacité de présence et d'action outre-mer ;
- capacité d'action en haute mer.

Ce Plan constitue ainsi pour l'état-major de la Marine le fil directeur des moyens qu'il s'efforce d'obtenir du Gouvernement et du Parlement à travers les lois de finances ou les lois de programme que celui-ci peut, sous une forme ou une autre, être amené à voter.

2. Les forces maritimes se répartissent en six groupes principaux :

a) La Force océanique stratégique (FOST), qui met en œuvre les sous-marins nucléaires lanceurs d'engins (SNLE), actuellement composée de trois unités (*Le Redoutable*, *Le Terrible*, *Le Foudroyant*), tandis qu'un quatrième a été lancé à Cherbourg en septembre dernier (*L'Indomptable*), qu'un cinquième y est en construction (*Le Tonnant*) et que la décision de construire un sixième a été récemment confirmée en Conseil de défense.

b) Les forces de l'Atlantique :

- l'escadre de l'Atlantique, qui comprend les porte-avions *Clemenceau* et *Foch* et l'aviation embarquée de l'Aéronautique navale, le croiseur de commandement *Colbert*, une quinzaine de frégates et escorteurs anti-aériens (A.A.) ou anti-sous-marins (A.S.M.) ;
- trois flottilles d'avions de patrouille maritime Atlantic et Neptune, basées à Lann-Bihoué près de Lorient ;

- une escadrille de 8 sous-marins d'attaque à propulsion Diesel, basée à Lorient ;
- deux escadrilles de bâtiments de lutte contre les mines et de patrouilleurs côtiers, à Brest et Cherbourg.

c) Les forces de la Méditerranée, basées à Toulon (à l'exception des avions) :

- l'Escadre de la Méditerranée, à dominante anti-sous-marine (A.S.M.) comprenant une quinzaine de corvettes et escorteurs ;
- deux flottilles d'avions de patrouille maritime Atlantic, basées à Nîmes ;
- une escadrille de bâtiments de lutte contre les mines et de patrouilleurs côtiers.

d) Les forces de présence outre-mer :

- une dizaine de patrouilleurs stationnaires, en général anciens, aux Antilles, à Nouméa, à Tahiti, à Djibouti et dans l'Océan Indien ;
- le pétrolier-ravitailleur *La Charente*, aménagé en bâtiment de commandement du contre-amiral commandant la zone et les forces maritimes de l'Océan Indien ;
- quelques avions de patrouille maritime ou de liaison ;
- des bâtiments divers et des aéronefs affectés au Centre d'expérimentation du Pacifique.

e) Le Groupe naval d'essais et de mesures, constitué pour les besoins des essais de missiles à partir du Centre d'essais des Landes, basé à Brest et La Pallice.

f) Le porte-hélicoptères *Jeanne-d'Arc* et l'escorteur *Forbin*, qui forment le Groupe école d'application.

3. La nécessité d'assurer au moindre prix le soutien et l'entretien des forces, compte tenu des capacités des arsenaux et de l'infrastructure existante, devrait entraîner prochainement quelques changements dans le déploiement des forces de métropole, de façon à mieux les équilibrer entre les deux façades, Atlantique et Méditerranée.

4. Nos forces maritimes, dont le concours est de plus en plus sollicité par beaucoup d'administrations de même par des gouvernements amis, remplissent de nombreuses tâches qui ressortissent au domaine du service public :

- missions océanographiques et hydrographiques ;
- assistance et sauvetage en mer ;

- lutte contre la pollution des mers ;
- présence outre-mer ou à l'étranger ;
- police des pêches, assistance aux pêcheurs français ;
- déminage de rades et chenaux ;
- interventions sous-marines.

Ces tâches contribuent à leur assurer un rythme d'activité soutenu, limité toutefois par les ressources en personnel, en combustibles et carburants et moyens de maintenance dont elles disposent. Rares sont les jeunes du contingent qui ont le sentiment d'y perdre leur temps.

5. L'année qui s'achève aura été notamment marquée par :

- les lancements récents à Cherbourg des sous-marins *L'Indomptable* (4<sup>e</sup> S.N.L.E.) et *Agosta* (premier d'une série de 4 sous-marins de 1.200 tonnes, les derniers à propulsion diésel-électrique) ;
  - l'adoption du système d'armes mer-air courte portée Crotale, qui devrait équiper une vingtaine de bâtiments ;
  - un séjour de plusieurs mois dans l'Océan Indien d'un groupe naval conduit par la frégate lance-engins *Duquesne* (groupe Mousson), maintenant relevé par un groupe aéro-naval conduit par le porte-avions *Clémenceau* et comprenant la nouvelle frégate A.S.M.-*Tourville* (groupe Saphir) ;
  - la participation, aux opérations de déminage du Canal de Suez, d'un groupe de plongeurs-démineurs soutenus par deux dragueurs, puis maintenant de deux chasseurs de mines normalement basés à Brest ;
  - plusieurs interventions sous-marines par le bâtiment spécialisé *Triton* et des engins divers, portant notamment sur des relevages d'aéronefs tombés en mer et des recherches scientifiques (opération franco-américaine Famous dans la région des Açores) ;
  - le désarmement du porte-avions *Arromanches* et de l'escorteur d'escadre *Cassard*.
-

## DEUXIÈME PARTIE

---

### ANALYSE DU BUDGET (1)

#### 1. Place du budget de la Marine.

1.1. Avec 7.106,7 millions de francs de crédits de paiement prévus pour 1975, contre 6.424,3 millions de francs votés pour 1974, la part de la section Marine représente :

- 16,2 % de l'ensemble des crédits militaires, contre 16,8 % en 1974 et 17,3 % en 1973 ;
- 2,7 % des dépenses totales de l'Etat (dont les dépenses militaires représentent 16,9 %) ;
- 0,47 % du produit national brut, contre 0,49 % en 1974.

L'augmentation des crédits de paiement de 1974 à 1975 s'établit pour la section « Marine » à 10,6 % contre 13,8 % pour l'ensemble des crédits militaires. Elle se traduit par une diminution en francs constants.

1.2. Ces données chiffrées ne tiennent pas compte des crédits de paiement affectés à la section Commune (27 % de l'ensemble des crédits militaires, soit 4,64 % des dépenses de l'Etat) à laquelle la Marine émarge indirectement.

#### 2. Dépenses en capital (titre V).

2.1. Les autorisations de programme (A.P.) demandées s'élèvent à 4.873,8 millions de francs, en augmentation de 468,2 sur les autorisations de programme votées pour 1974, soit + 10,6 %.

---

(1) Cette analyse tient compte des amendements n° 134 et 135 du Gouvernement adoptés par l'Assemblée Nationale.

Par ces amendements 250 millions ont été ajoutés au titre III, pour revalorisation de la condition militaire, amélioration des conditions d'exécution du service militaire et pour l'environnement social, tandis que le titre V a été amputé de 250 millions en crédits de paiement, et, corrélativement de 418 millions en autorisations de programme.

Les crédits de paiement (C.P.) demandés s'élèvent à 3.590,7 millions de francs, en augmentation de 193,7 millions sur les crédits de paiement votés pour 1974, soit 5,7 %, donc en diminution en francs constants, ne représentent plus que 50,5 % du total des crédits de paiement de la section « Marine » contre 52,9 % en 1974.

Ces chiffres traduisent une diminution de la part des dépenses en capital dans les dépenses de la section « Marine ».

## 2.2. Etudes.

2.2.1. Les crédits demandés en autorisations de programme s'élèvent à 581,8 millions de francs (+ 13,6 % par rapport à 1974) et sont répartis comme suit :

— opérations à confier à la D.T.C.N. *	341,6 millions F
— opérations à confier à la D.T.C.A. *	182,9 millions F
— opérations à confier à la D.T.E.N. *	57,3 millions F

Les crédits de paiement demandés s'élèvent à 437,7 millions de francs (+ 25,4 %).

Les études porteront sur des domaines tels que :

- architecture navale (matériaux, coques, propulsion, hydrodynamique) ;
- projets de bâtiments (futurs bâtiments antimines) ;
- pénétration sous la mer ;
- armes et équipements (munitions, conduites de tir, torpilles, optique et optronique, acoustique sous-marine, etc.) ;
- télécommunications et détection (transmission, radio-navigation, détection électromagnétique, guerre électronique) ;
- système d'armes (navalisation du système sol-air Crotale, système d'armes nouvelles télécommandées) ;
- avion d'assaut embarqué Super-Etendard ;
- hélicoptère franco-britannique W.G. 13 Lynx ;
- missile air-mer A.M. 39.

---

\* D.T.C.N. : Direction technique des constructions navales.

D.T.C.A. : Direction technique des constructions aéronautiques.

D.T.E.N. : Direction technique des engins.

### 2.3. Fabrications.

#### 2.3.1. Aéronautique navale (chapitre 53-51).

Les autorisations de programme demandées, 1.023,7 millions de F (+ 41 % par rapport à 1974), assorties de 323 millions de F en C.P., (— 21,6 %) seront consacrées principalement à :

- la commande d'une deuxième sous-tranche d'appareils Super-Etendard ;
- la commande d'une deuxième sous-tranche d'hélicoptères W.G. 13 Lynx (coopération franco-britannique) ;
- l'approvisionnement de rechanges et d'équipements.

#### 2.3.2. Constructions neuves de la Flotte (chapitre 53-71).

Les A.P. demandées, 2.273,8 millions de F (— 1,4 % par rapport à 1974) assorties de 2.054,7 en C.P. (+ 4 %) seront consacrées en principe :

##### a) aux constructions :

- du bâtiment-atelier polyvalent *Jules-Verne*, à Brest ;
- des frégates F 67 *Tourville*, *Duguay-Trouin* et *De Grasse*, à Lorient ;
- des corvettes C 70 *Georges-Leygues*, *Dupleix* et *Montcalm*, à Brest ;
- de 13 avisos type *Estienne-d'Orves*, à Lorient ;
- des 4 sous-marins diesel type *Agosta*, à Cherbourg ;
- du pétrolier ravitailleur *La Durance*, à Brest ;
- d'un sous-marin nucléaire d'attaque, à Cherbourg ;
- du porte-hélicoptères à propulsion nucléaire ;
- des quatrième et cinquième sous-marins nucléaires lanceurs d'engins, à Cherbourg ;
- de bâtiments de servitude et patrouilleurs rapides ;

##### b) à de grosses refontes et modernisations de bâtiments existants (sous-marins type *Daphné*, 5 dragueurs océaniques).

#### 2.3.3. Habillement, couchage et casernement (chapitre 53-41).

Service technique des transmissions-équipement (chapitre 53-61).

Munitions et engins (chapitre 53-72).

Équipement militaire (chapitre 53-73).

Infrastructure (chapitre 54-41, 54-51, 54-61, 54-62).

Les autorisations de programme demandées au titre de ces chapitres, au total 893,9 millions de francs, sont en progression de 10 % sur 1974.

Pour ce qui concerne l'infrastructure, les principales opérations porteront sur :

- l'achèvement du nouveau Centre d'Instruction naval de Querqueville-Cherbourg et de la rénovation du Centre de formation maritime d'Hourtin (Gironde) ;
- la poursuite de la rénovation de la caserne Rochambeau à Cherbourg.

### 3. Dépenses ordinaires (titre III).

#### 3.1. Généralités.

La part du titre III dans l'ensemble des crédits de la section « Marine » s'établit à 49,5 % contre 47 % en 1974.

Les crédits demandés pour 1975 s'élèvent à 3.513,9 millions de francs, en augmentation de 488,6 millions de francs sur les crédits votés pour 1974, soit + 16,2 % ; cette progression est inférieure à celle de l'ensemble du titre III du budget de la Défense qui dépasse 18 %.

Les combustibles et carburants interviennent pour environ 100 millions de francs dans cette augmentation de 488,6 MF ; si les crédits destinés à couvrir les dépenses de combustibles et carburants augmentent d'environ 105 %, ceux destinés à couvrir toutes les autres dépenses ordinaires n'augmentent, en moyenne, que de 13 % environ.

#### 3.2. Personnel, rémunérations d'activité (chap. 31-12).

3.2.1. Les crédits demandés s'élèvent à 1.617,1 millions de francs, en augmentation de 234,6 millions de francs sur 1974 (+ 17 %). Pour ses effectifs, la Marine se place non seulement très loin derrière l'armée de Terre et loin derrière l'armée de l'Air, mais aussi derrière la Gendarmerie.

L'effectif budgétaire moyen prévu pour la Marine s'établit à 68.330, personnel militaire féminin compris, en diminution de 15.

Ce budget n'amorce donc pas l'augmentation des effectifs (quelques milliers d'hommes hiérarchisés) jugée nécessaire pour atteindre les objectifs du Plan naval.

3.2.2. Des créations et suppressions d'emplois sont prévues pour des aménagements mineurs, tels que féminisation d'emplois d'infirmiers, mais aussi au titre d'une légère amélioration de la pyramide des grades d'officiers-mariniers.

Votre Commission croit devoir faire remarquer que, même après cette amélioration de la pyramide des grades d'officiers-mariniers, les perspectives de carrière d'un jeune homme qui s'engage dans la Marine y resteront beaucoup moins séduisantes que dans l'armée de Terre et surtout dans l'armée de l'Air, comme le montrent des pourcentages qu'il est possible d'extraire du tableau récapitulant les effectifs moyens budgétaires prévus pour 1975.

Ces pourcentages rapportés, pour chacune des trois armées, au total des sous-officiers et hommes du rang d'active et sous contrat (y compris aspirants mais non compris élèves-officiers et personnels féminins) sont les suivants :

	AIR	TERRE	MARINE
	(En pourcentage.)		
Aspirants, adjudants-chefs, adjudants (Marine : maîtres principaux, premiers-maîtres) .....	28,3	27,5	16,9
Sergents-chefs, sergents (Marine : maîtres, seconds-maîtres) .....	47,4	34,6	36,8
Caporaux-chefs (Marine : quartiers-maîtres de première classe) .....	5,9	13,3	10,4
Caporaux et soldats (Marine : quartiers-maîtres de 2 <sup>e</sup> classe et matelots) .....	18,4	24,6	35,9
Totaux .....	100	100	100

Ainsi, abstraction faite des appelés du contingent qui ne cherchent évidemment pas à faire carrière, pour 100 hommes, il y aurait 76 sous-officiers dans l'armée de l'Air, 62 sous-officiers dans l'armée de Terre, mais seulement 54 officiers-mariniers (c'est-à-dire sous-officiers) dans la Marine.

Sur ces 100 hommes, 36 sont au bas de la hiérarchie dans la Marine, mais seulement 25 dans l'armée de Terre et 18 dans l'armée de l'Air.

Cet état de choses explique un déficit chronique en engagés, que la Marine doit combler par des appelés du contingent, d'ailleurs en surnombre ; il explique aussi la désillusion de nombreux jeunes enga-

gés et le faible taux de rengagement après premier lien ; celui-ci s'accompagne nécessairement d'un flux rapide qui contribue à l'instabilité des équipages et alourdit la charge des centres de formation et des écoles.

Votre Commission considère que l'amélioration de la pyramide des grades du corps des équipages de la Flotte doit être poursuivie avec ténacité dans les années à venir. A l'heure où les océans prennent une importance accrue, où la composante sous-marine de la force de dissuasion joue un rôle primordial, où la propulsion nucléaire gagne du terrain, il est indispensable de porter ou de maintenir à un niveau élevé la valeur des équipages de la Marine et notamment de sa maîtrise ; des primes n'y suffiront pas ; il faut des perspectives de carrière attrayantes.

3.2.3. Une nouvelle répartition des officiers-mariniers dans les différentes échelles de solde est également prévue.

Le pourcentage d'officiers-mariniers admis à l'échelle 4 passe de 41 % à 45 %.

Mais on peut noter que, pour les sous-officiers de l'Armée de l'Air, il passe de 45 % à 49 %.

3.2.4. Pour être complet sur les rémunérations d'activité des personnels militaires, il convient de noter que les crédits inscrits à la section commune permettront de faire bénéficier les personnes de la Marine des mesures catégorielles communes à l'ensemble des personnels militaires, notamment :

- majoration des indemnités pour charge militaire ;
- amélioration de la solde des militaires à solde spéciale progressive ;
- majoration du prêt de l'appelé ;

ainsi que de mesures catégorielles spécifiques, notamment :

- majoration du taux de la majoration de solde pour service à la mer (qui passera de 12,5 % à 16 % ou même 17,5 %) ;
- relèvement de 25 % du taux du complément forfaitaire journalier des équipages des sous-marins nucléaires lanceurs d'engins en patrouille.

### 3.3. *Alimentation* (chapitre 34-11).

L'augmentation de 14,4 % des crédits de ce chapitre traduit l'augmentation des prix et devrait permettre, au titre de l'amélioration du service national, une indexation et une harmonisation des suppléments

à la prime globale d'alimentation nécessaires dans certains secteurs, notamment dans les atolls où sont détachés des personnels du Centre d'expérimentation du Pacifique.

### 3.4. *Entretien et activités des forces maritimes* (chapitre 34-12).

#### *Entretien programmé de la flotte* (Chapitre 34-31).

3.4.1. Les crédits inscrits au chapitre 34-12 sont en augmentation de 42 %, tandis que ceux du chapitre 34-31 sont en diminution de 2 %.

Cette évolution s'explique :

- par l'extension des budgets de fonctionnement et de gestion à de nouvelles unités de forces et à de nouveaux services, qui entraîne transfert d'un chapitre à l'autre ;
- par une forte hausse du coût des carburants et combustibles non opérationnels (supporté par le chapitre 34-12), malgré réduction de 20 % des consommations.

3.4.2. Ensemble, la progression de ces 2 chapitres n'est que de 9 %, très inférieure à l'augmentation des coûts. Le volume des opérations d'entretien de la flotte devra être réduit et cette nécessité, conjuguée avec celle d'économiser combustibles et carburants, contribuera à la limitation de l'activité opérationnelle des forces.

### 3.5. *Carburants et combustibles opérationnels* (chapitre 34-14).

Les crédits inscrits à ce chapitre passent de 91,8 millions de francs à 188,4 millions de francs et sont ainsi en augmentation de 105 %.

Mais, comme les prix réellement payés en août 1974 présentent, par rapport aux prix estimés pour l'élaboration du budget 1974 voté, un pourcentage d'augmentation beaucoup plus élevé, on peut craindre que cette majoration de 105 % soit insuffisante pour couvrir des consommations dont le volume ne serait réduit que de 10 % par rapport à celles de 1973.

### 3.6. *Entretien programmé des matériels aériens* (chapitre 34-35).

16,8 millions de francs sont inscrits à ce chapitre ; ils représentent une progression de 11 % sur 1974, en deça de la hausse des coûts qui affectent ce chapitre ; mais la réduction des activités, commandée par les économies de carburant, aura pour effet d'alléger les charges d'entretien.

## TROISIÈME PARTIE

---

### CONCLUSION

Le rôle de la Marine dans la Nation est important ; ses missions de service public sont nombreuses et variées ; le terme « Marine nationale » est révélateur à cet égard.

Elle est technique ; les efforts consentis pour la doter des matériels et équipements nouveaux dont elle a besoin fortifient notre industrie ; les progrès qu'ils entraînent trouvent des applications dans d'autres secteurs, dans les autres marines.

Le Plan naval est tout à la fois ambitieux et raisonnable. Sa réalisation pourrait être compromise si, année après année, les autorisations de programmes n'étaient pas au niveau suffisant. Elle le serait aussi si les effectifs n'étaient pas augmentés des quelques milliers d'hommes jugés nécessaires ; elle le serait enfin si les équipages n'avaient pas la valeur requise.

Dans le budget qui nous est soumis une bonne part des autorisations de programmes serviront malheureusement à couvrir des hausses économiques affectant des autorisations de programme antérieures ; l'augmentation des effectifs n'est pas amorcée ; la pyramide des grades des équipages reste beaucoup trop écrasée.

Ce budget comporte cependant des mesures qui, pour insuffisantes qu'elles soient, n'en tendent pas moins à améliorer la condition militaire et les conditions d'exécution du service national, tel qu'il est actuellement.

Votre Commission donne donc un avis favorable à l'adoption des crédits de la Section « Marine ».